



Le Bulletin

Informations communales

Mairie de Céligny

Décembre 2023



Clean Up Day 2023 à Céligny organisé par la Commission environnement du Conseil municipal. Onze parcours ont été nettoyés et 29 kg de déchets ramassés.

Informations générales

Adresse de la Mairie :

Site internet :

www.celigny.ch

Route de Crans 1

Courriel :

info@celigny.ch

**Le guichet de la Mairie
sera fermé du jeudi
21 décembre 2023 à 19 h
au mercredi
3 janvier 2024 à 9h.**

Téléphone :

022 776 21 26

Ouverture de la Mairie

Mardi et mercredi :

9h à 11h

Jeudi :

16h à 19h

Personnel communal :

Pierre-Alain Aubert Secrétaire général

Heidi Schütz Secrétaire communale

Stéphanie Zuppinger Secrétaire comptable

Didier Ranzoni Employé communal (bâtiments)

Sébastien Cipolla Employé communal (espaces verts)



Bibliobus

Comment s'inscrire ?

Pour emprunter au Bibliobus, il faut être inscrit aux Bibliothèques municipales de la Ville de Genève. **L'inscription est gratuite et peut se faire dans le bus.**

Horaires 2024.

Le Bibliobus stationnera sur la place du village les mardis suivants entre **14h30 et 17h30.**

les 27 février, 26 mars, 23 avril, 21 mai, 18 juin, 13 août, 10 septembre, 8 octobre, 5 novembre, 3 décembre et 30 décembre 2024 (sous réserve de modification).

Une bonne occasion de profiter d'un service culturel à nos portes !

Informations : tél. 022/418 92 70 ou hors-murs.bmu@ville-ge.ch





Ecole Suisse de Ski de Genève



Cours de ski et de snowboard **Pour enfants de 6 à 18 ans**

Mercredis, samedis, dimanches
Vacances scolaires (Noël, Nouvel An, février, Pâques)



Stations : Les Diablerets VD, Verbier VS, Les Paccots FR

10 places à tarif spécial
Pour les enfants de la Commune de Céligny

Subvention communale de CHF 200.00 par enfant
Premiers venus, premiers servis

- * Cours de ski et de snowboard
- * Pour enfants de 6 à 18 ans
- * Tous niveaux
- * Moniteurs diplômés
- * Petits groupes de 4 à 10 enfants
- * Transport en car depuis Genève-Nations
- * Repas de midi et goûter compris

Dates, horaires et inscriptions : www.ess-geneve.ch

Toutes les inscriptions se font directement sur le site de l'Ecole Suisse de Ski de Genève. La subvention de CHF 200.00 par enfant est déduite à la facturation.



Rendu possible grâce à une collaboration entre
l'Ecole Suisse de Ski de Genève et la Commune de Céligny



Féerie de Noël



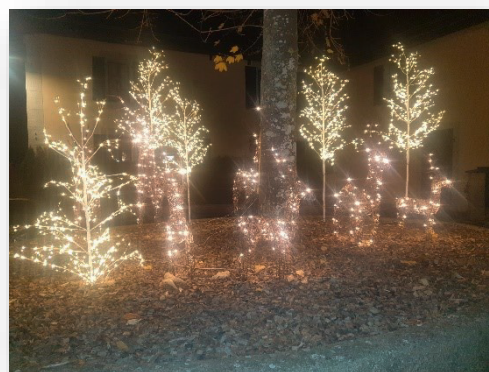
Chaque mois de décembre, notre village s'habille de couleurs et de paillettes pour toute la période des fêtes.

Cependant, et comme toutes ces dernières années, le sujet est remis sur la table au sein de l'Exécutif, du Conseil Municipal, mais aussi des différentes Communes genevoises et autres voisines : doit-on remettre des décorations lumineuses dans nos rues aux vues de l'urgence climatique et des restrictions énergétiques prévues ?



Cette année encore, il nous est apparu à tous, que la magie nocturne de Noël était d'une importance capitale pour nous soutenir dans ce climat politico-économique et écologique préoccupant.

Néanmoins, même si le but est de réchauffer les cœurs de nos habitants, petits et grands, nos préoccupations écologiques et économiques restent au centre de nos décisions.



Ainsi, même si la signification de nos fêtes de fin d'année se perdent un peu, il nous semble important de garder

l'esprit de Noël.



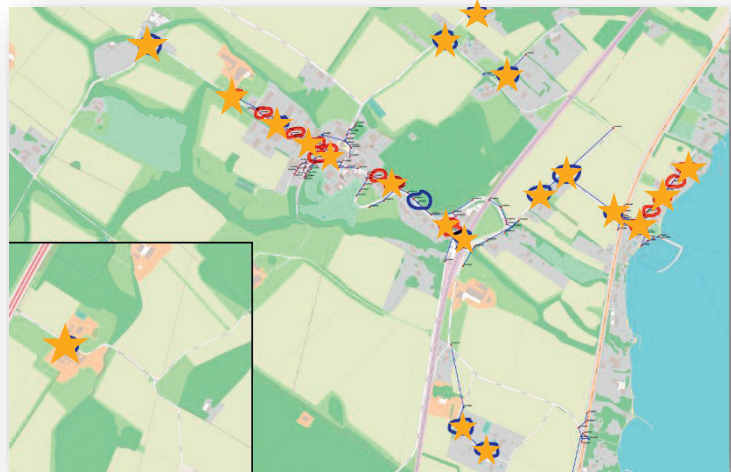
Cela devrait être et rester, avant tout, une période d'offrandes, d'amour, de partage et de paix.

De ce fait, lors de cette période de célébration, notre village va à nouveau, et pendant quelques semaines, remettre son habit de lumière. Ceci, à une différence près...

Le Conseil Municipal a demandé, depuis plusieurs années, d'équiper nos réverbères de prises électriques, afin de permettre une illumination temporaire en période de fin d'année. Un crédit d'investissement avait alors été voté, dans ce sens, et ces modifications ont été faites ce mois de novembre dernier.

Se sont alors posées les questions de savoir « où », « combien » et « quoi » pour que nos luminaires puissent recevoir leur habit d'étincelles ?

Concernant les 2 premières questions, la principale chose qui est apparue, c'est l'unité de Céligny.



En effet, notre commune est constituée d'une sorte de colonne vertébrale centrale, auréolée de petits hameaux tout autour.



Nous avons donc décidé de répartir nos illuminations sur toute la superficie communale, telle une pluie d'étoiles qu'un ange malicieux aurait parsemées d'en haut.

De cette façon personne n'est oublié et cela permet de rassembler tous les morceaux pour ne faire plus qu'un.

Nous vous encourageons vivement au le plaisir de vous promener en nos rues et ruelles, à la nuit tombée, pour toutes les découvrir, tant au bord de l'eau que sur les hauts.



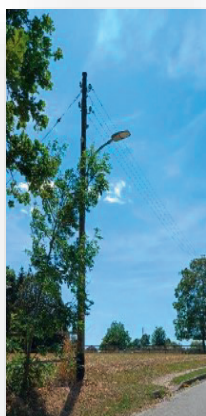
Enfin la dernière question a été de déterminer « **quel** » modèle choisir au milieu de tant de choix ? Finalement, les choix se sont assez vite restreints dans la mesure où, notre village est particulier... une fois de plus.



En effet, notre Commune a le plaisir d'avoir de multiples lampadaires (lanternes pendues, lanterneaux sur mâts, poteaux bois, poteaux métal) ce qui impose différentes fixations. Il a donc fallu trouver un thème identique pour différents supports.



La gamme choisie, s'adaptant à tous nos mâts, est évidemment montée avec des ampoules LED, que l'on sait être très économes en terme de consommation.



De plus, il est important de noter que comme nos décorations lumineuses sont branchées sur nos lampadaires eux-mêmes, elles **vont voir leur intensité lumineuse diminuer de 50%** comme tout notre éclairage des routes, en dehors des heures des transports en communs, c'est-à-dire entre 23h30 et 5h du matin.





Notre volonté était de pouvoir éteindre toutes nos décorations lumineuses pendant la nuit, mais malheureusement, la technologie en place sur les lampadaires actuels ne nous donne pas cette possibilité.

Il faudrait rajouter un dispositif supplémentaire sur les têtes de lampes, permettant une gestion différenciée à distance de chaque luminaire.

Pour le moment, l'installation de tels dispositifs n'étant pas envisagée, *et*

quand bien même cela ne représente pas du tout notre volonté, nos illuminations de Noël vont devoir malheureusement rester allumées de la même manière que notre éclairage public, durant toute la période des fêtes.

Finalement, le choix de décoration est celui-ci. Il correspond à la fois à nos différents mâts, mais aussi à notre budget.

Concernant ce dernier point, nous avons la possibilité d'acquérir définitivement ce matériel lumineux, ou alors de le louer sur une période de 4 ans.



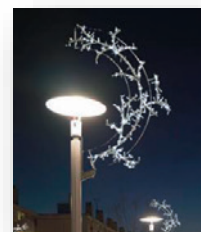
Les avantages de la location sont multiples. Premièrement le fait de pouvoir changer de modèle après cette période de 4 ans.

Deuxièmement, le contrat de location sur cette période comprend la pose et dépose, le stockage et la remise en état de chaque pièce.

Le Conseil municipal s'est mis d'accord pour cette solution clés en mains.

Nous sommes heureux de ces choix et espérons que la magie de Noël puisse transporter chacun de vous pendant ces prochaines semaines.

Que cette période hivernale vous soit douce.



Sabine Chassot Leiglon



Démocratie, mode d'emploi

Les autorités communales, c'est qui, c'est quoi ?

C'est le premier échelon de
notre démocratie, elles sont
à votre écoute faites part
de vos préoccupations !

L'Exécutif

(administre la commune et exécute
les lois et règlements)

Un Maire : Vincent Hornung
Deux adjoints : Sabine
Chassot Leiglon et Henri Louvrier

Le législatif

(fonction délibérative et consultative
sur tous les sujets qui lui sont soumis
par l'Exécutif)

Les 13 membres du Conseil
municipal :
Jean-Jacques Nussbaumer,
président du Conseil municipal
Yann Berney
Anne-Sophie Fillistorf
Zélie Guerra
Paolo Gradassi
Tatiana Grushunova
Pierre Lauger
Nicolas Meda
Alain Pipoz
Solveig Rüfenacht
David Schütz
Céline St Mart
Christian Tripod

Nous
sommes à
votre
écoute !

Vous avez des questions sur le fonctionnement de la Commune ?
Des suggestions à faire ? Vous rencontrez des problèmes dans votre quotidien à
Celigny ?

Le bureau communal est à votre disposition, le Maire reçoit sur rendez-vous
au 022 776 21 26 ou info@celigny.ch et les membres du Conseil municipal vous
écoutent volontiers lors d'une de vos rencontres et peuvent relayer vos
préoccupations !

Le mot du Maire — Référendum des Grands-Chênes

Tout d'abord un grand merci pour cet exercice de démocratie et aux 341 personnes sur 572 qui ont exprimé leur avis dans le cadre de ce référendum communal.

40 personnes ont fait pencher la balance en faveur des référendaires et nous pouvons nous targuer d'un taux de participation important qui frise les 60%.

Ces dernières semaines, au fil du débat contradictoire et des différents échanges avec les Célignotes, nous avons pu constater que les raisons qui ont porté les référendaires trouvent leurs racines dans de nombreux domaines. Ce qui nous fait regretter le peu de succès du débat contradictoire du 12 octobre dernier, car c'est à cette occasion que les citoyens auraient pu trouver les réponses à leurs interrogations !



Néanmoins, le rôle du maire est d'avancer dans les projets qui sont nécessaires à la Commune, ceci en protégeant les intérêts des concitoyens, tout en évitant de laisser les intérêts privés prévaloir sur les intérêts publics.

La Commune va donc reprendre ce dossier important pour l'avenir de Céligny et organiser en 2024 des soirées d'information et d'échanges avec la population.

Dans un souci de transparence, nous vous communiquons avoir reçu un courrier de quelques référendaires et Célignotes, avec une proposition de construire la seconde étape des Grands-Chênes en tant qu'entité privée. Ceci leur permettrait de gérer le développement du quartier des Grands-Chênes, l'arrivée des potentiels nouveaux habitants et les revenus ainsi générés.

Que penser de cette approche allant à l'encontre des arguments avancés par le comité référendaire comme : ...les infrastructures ne sont pas adaptée, ...le rendement des immeubles n'est pas probant..., ...attendons avant d'avoir des nouveaux habitants dans la commune... et d'autres que vous connaissez mieux que nous !

Vincent Hornung
Maire

Espace des Grands-Chênes

Bref historique

Lors de la construction de l'étape I des Grands-Chênes, la Commune avait intégré à la construction un espace communal afin de permettre des échanges entre les locataires et avoir un lieu de socialisation. Pour mémoire, il est même possible de louer cette place pour des anniversaires et manifestations.

À cet effet, la Commune a aussi organisé les promotions et la fête de l'Escalade sur la cour publique devant les places de parking.

Le Clean Up Day 2023 y a aussi démarré et clôturé sa journée !

Malheureusement, la nature détestant le vide et la nature humaine étant ainsi faite, cet espace est devenu un parking à ciel ouvert, que même des annonces de manifestations communales ne parvenaient pas à faire libérer.



C'est pourquoi la décision a été prise de délivrer l'espace public des voitures et lui rendre son but premier.

Pétition

Cette opération s'étant accompagnée d'une période d'information, avant que notre mandataire de sécurité commence les opérations pour faire respecter les règles.

La cour publique s'étant presque libérée, au détriment des places visiteurs, commerces et immeubles, des habitants nous ont fait parvenir une pétition demandant :

- Le rétablissement d'une place de dépose rapide
- La création de places supplémentaires pour les commerces

Aménagement de l'espace communal

Fort de la volonté de l'Exécutif et de la pétition pour la gestion de cet endroit, nous avons mandaté un cabinet spécialisé pour réaliser une étude quant aux possibilités d'aménagement et la création de place de parking pour les commerces.

Il est ressorti que nous pouvions ajouter 3 places de stationnement pour les commerces le long du mur. Places qui ont vu le jour le mois dernier, accompagnées d'un allongement de la durée d'occupation à 22 h.

A cela vont s'ajouter les aménagements suivants :

- Un parking deux roues
- Du mobilier urbain afin de sécuriser la partie non essentielle à l'accès au parking.

Le but étant à terme de pouvoir utiliser, en toute sécurité, cet espace public et y organiser des activités pour les citoyens de la commune.

Rappel des règles

Nous profitons de cette communication pour vous rappeler les règles d'utilisation des places visiteurs, car bien que la situation se soit améliorée, nous constatons encore régulièrement des incivilités et l'absence de respect des règles au détriment de nos commerces et des visiteurs des immeubles.

Places Visiteurs commerces

Réservées aux clients des commerces de 8 h à 22 h, max. 2 heures.

Bien entendu, le client et son véhicule doivent être en même temps respectivement, dans le commerce et sur la place visiteur du commerce et non le contraire.

Places Visiteurs immeubles

Réservées aux visiteurs, aucune limite de durée.

L'espace public doit être libre de tous véhicules en tout temps, hormis pour les chantiers ou interventions de maintenance sous contrôle de la régie et de la commune.

Emploi pour un/e jeune ! La Mairie recherche pour la déchetterie communale (remplacements occasionnels) :

Un/e gardien/ne, disponible les mardis et jeudis de 18h à 19h et le samedi de 10h à 12h. pour aider et conseiller les usagers.

Conditions requises :

- Être âgé de 16 ans révolus
- Avoir le sens de l'accueil et du service
- Bonne condition physique (travail à l'extérieur)
- Être en mesure d'appliquer le règlement de la déchetterie

Pour toute question et en cas d'intérêt, merci de contacter le secrétariat communal par écrit à info@celigny.ch. avant le 20 décembre 2023.



La Compagnie des Sapeurs-pompiers
de Céligny a le plaisir d'organiser le

Brûlage des sapins de Noël

Dimanche 7 janvier 2024 dès 17h



Rendez-vous devant le local des pompiers, 35 route des Coudres, nous vous accueillerons avec du vin chaud et du jus de pommes.

Bienvenue à tous ! Avec ou sans sapin...

Le service de géologie, sols et déchets rappelle que les sapins doivent impérativement être exempts de tous restes de décoration ou de traitement particulier (pas de présence de spray à paillettes ou de fausse neige, pas de reste de « cheveux d'anges » ou de guirlandes, etc.)



***La Compagnie des
Sapeurs-pompiers***

Actualité au sein de la Compagnie des Sapeurs-pompiers !



Depuis cet automne, un nouveau camion de pompiers Rosenbauer MAN TGL 8.180, acheté d'occasion, complète et renforce le matériel de lutte incendie de notre compagnie des sapeurs-pompiers.

Le véhicule actuel sera conservé pour les petites interventions tels que chute d'arbre, inondations, participation aux manifestations, etc. ne nécessitant pas de matériel lourd.

Grâce à cette acquisition, la Compagnie des Sapeurs-pompiers aura à sa disposition un véhicule répondant aux normes légales pour un véhicule d'intervention pour la lutte contre le feu.

En effet, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal de la Commune a donné son aval à cet achat et à l'adaptation de la porte de la caserne.

Doté d'un matériel adapté la Compagnie sera à même d'être une force de première intervention en cas d'incendie sur le territoire communal.



Toujours à la recherche de jeunes gens et jeunes femmes motivés, le commandant des pompiers Florian Baudet est à disposition pour toute question et demande d'intégration à la compagnie. Contactez le Capitaine au n° de tél. : 079 460 58 85.

Demi-tarif découverte pour 2 mois.

À l'occasion de l'introduction de la carte journalière dégriffée Commune, profitez d'un demi-tarif découverte valable 2 mois au prix de 33 francs pour les adultes et 19 francs pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Ainsi, vous voyagez à prix encore plus avantageux avec la carte journalière dégriffée Commune.

Il n'y a pas plus simple: entre le 11 décembre 2023 et le 30 juin 2024, achetez auprès de votre commune ou ville une carte journalière dégriffée Commune au prix spécial pour les titulaires d'un abonnement demi-tarif. Sur présentation de cette carte journalière dégriffée Commune à un point de vente desservi des transports publics, vous pourrez acheter un demi-tarif découverte au même nom que la carte journalière dégriffée Commune. À cet effet, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité et d'une photo d'identité (format numérique accepté sur votre smartphone) ou de votre SwissPass. Déterminez le premier jour de validité entre le 11 décembre 2023 et le 30 juin 2024. Le délai de prévente est de deux mois.

De plus, si vous achetez un demi-tarif classique immédiatement après l'expiration de votre demi-tarif découverte, le prix d'achat de ce dernier sera déduit du prix de votre nouvel abonnement.

Important

- L'offre est valable uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse ou dans les pays limitrophes et qui ne sont pas titulaires d'un demi-tarif au premier jour de validité du demi-tarif découverte.
- Le jour du voyage, vous devez être en mesure de présenter la carte journalière dégriffée Commune et un abonnement demi-tarif découverte (ou un demi-tarif) en cours de validité.



DEMI-TARIF DÉCOUVERTE ADULTE POUR 2 MOIS	DEMI-TARIF DÉCOUVERTE JEUNE JUSQU'À 25 ANS POUR 2 MOIS
CHF	CHF
33.-	19.-

Bon.

À utiliser entre le 11 décembre 2023 et le 30 juin 2024 auprès d'un point de vente desservi des transports publics pour un demi-tarif découverte valable 2 mois au prix de 33 francs pour les adultes et 19 francs pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Vous pouvez choisir librement le premier jour de validité dans la période indiquée. Le demi-tarif découverte est enregistré sur votre SwissPass. À cet effet, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité et d'une photo d'identité (format numérique accepté sur votre smartphone) ou de votre SwissPass. Si vous achetez un abonnement demi-tarif immédiatement après l'expiration de votre demi-tarif découverte, 33 francs (adultes) ou 19 francs (jeunes jusqu'à 25 ans) seront déduits du prix d'achat. L'offre est valable uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse ou dans les pays limitrophes.

Numéro d'article: 58272
code commande: STK24





Schweizerischer Gemeindeverband
 Association des Communes Suisses
 Associazione dei Comuni Svizzeri
 Associazion da las Vischnancas Svizras

Schweizerischer Städteverband
 Union des villes suisses
 Unione delle città svizzere



CARTE JOURNALIERE CFF, NOUVELLE VERSION !

Pour une validité dès le 1^{er} janvier 2024, vous aurez l'opportunité d'acheter auprès du guichet communal, la nouvelle « carte journalière dégriffée Commune » qui remplace l'ancienne carte journalière.

La nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée CFF, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1^{ère} et la 2^{ème} classe avec ou sans abonnement demi-tarif.

- Elle sera disponible de 6 mois à 1 jour avant le voyage
- La consultation des cartes disponibles sera possible sur le site www.cartejournaliere-commune.ch (vente directe impossible)
- La carte journalière dégriffée « Commune » est nominative (nom, prénom et date de naissance indispensables)
- Le contingent par commune disparaît, le prix le plus bas est disponible au plus tard 10 jours avant le voyage.

Prix :

Classe et segment	Niveau de prix 1, disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage	Niveau de prix 2, disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage
2 ^{ème} classe, 1/2	39 francs	59 francs
2 ^{ème} classe, 1/1	52 francs	88 francs
1 ^{ère} classe, 1/2	66 francs	99 francs
1 ^{ère} classe, 1/1	88 francs	148 francs

Renseignements et achats dès le 11 décembre 2023 pour billet valable dès le 1^{er} janvier 2024, au secrétariat communal par tél. au 022/776.21.26 ou par mail à info@celigny.ch ou au guichet pendant les heures d'ouvertures (mardi et mercredi de 9h à 11h et le jeudi de 16h à 19h).

DECHETTERIE 39, ROUTE DE CELIGNY

Horaires d'ouverture

La déchetterie sera fermée le mardi 26 décembre 2023

et le mardi 2 janvier 2024 !

Mardi	18h	19h
Jeudi	18h	19h
Samedi	10h	12h00

La Mairie vous remercie pour le soin que vous apportez au tri de vos déchets. Des containers spécifiques pour le verre, le papier-carton, le PET, le métal et l'alu, les textiles, les piles et les batteries, les capsules de café, les déchets verts en petite quantité ainsi que **les gravats en petite quantité** également (gravats, porcelaines, carrelages, etc.) sont à votre disposition. Pour les dépôts plus importants veuillez vous rendre à l'ESREC des Chanâts à Bellevue (voir ci-contre).

DECHETS ENCOMBRANTS

Les **déchets encombrants et la ferraille** sont levés à domicile, le dernier vendredi de chaque mois. Les déchets devront être sortis avant 6h30 et déposés au lieu habituel de ramassage des ordures ménagères.

Les encombrants non pris en charge par la voirie doivent être récupérés par leur propriétaire !

Calendrier de levée des encombrants 2024

Les vendredis : 26 janvier 23 février 22 mars
 26 avril 31 mai 28 juin
 26 juillet 23 août 27 septembre
 25 octobre 29 novembre pas de levée en décembre

Ramassages à domicile.

Ramassage à domicile **des ordures ménagères** (sauf pour les immeubles de la route des Coudres) **tous les mardis** : les déchets doivent être sortis avant 6h30.

Ramassage à domicile des déchets organiques (containers bruns) : tous les vendredis, les déchets doivent également être sortis avant 6h30.

Attention !

- Le ramassage des déchets organiques du 29 mars sera déplacé au jeudi 28 mars 2024.
- Le ramassage des ordures ménagères du mardi 31 décembre 2024 est maintenu !

DECHETS ENCOMBRANTS ET ELECTRO-MENAGER

ESPACE DE RECUPERATION (ESREC)

L'espace de récupération des Chanâts à Bellevue est à disposition des particuliers pour débarrasser gratuitement les déchets ménagers et encombrants : **les déchets de jardin, le papier et le carton, le verre, le matériel électronique, les déchets encombrants, les déchets spéciaux (piles, restes de peintures, huiles, ampoules et éclairages...), les gravats, le bois, les batteries, les pneus déjantés.**

Horaires :

Ouvert toute l'année du mardi au dimanche y compris les jours fériés, exceptés le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Horaire standard (mars à octobre)

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 15h à 19h

Samedi, dimanche et fériés : 10h à 17h

Horaire d'hiver (novembre à février)

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 14h à 17h

Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h



Pensez aux œuvres caritatives pour les objets encore en bon état ou consultez des sites internet permettant de vendre, de donner, d'échanger ou de se procurer des objets à moindre prix. Prendre ou récupérer des objets déposés dans un ESREC est interdit.

Appel à un tiers.

Lorsque vous faites appel à une entreprise (entreprise de transports/déménagement, association ou autre) et que vous la mandatez pour débarrasser vos déchets/encombrants, celle-ci n'est pas autorisée à accéder à l'ESREC. Seuls les particuliers qui amènent leurs déchets par leurs propres moyens aux ESREC ou avec un véhicule de location peuvent y accéder gratuitement.

Professionnels !

Les entreprises, artisans et associations ne sont pas autorisés à déposer leurs déchets dans les ESREC. Ils doivent s'adresser à un repreneur autorisé.

Pour plus d'informations : Info-Service 022 546 76 00

Soutien administratif en partenariat avec l'Association Dôme Seniors pour les aînés de Céligny !

Tous les premiers jeudis après-midi du mois, soit les
4 janvier, 8 février, 7 mars, 4 avril, 16 mai, 6 juin 2024
de 13h à 14h (sans rendez-vous) et de 14h à 17h (sur rendez-vous).

- Vous rencontrez des difficultés dans vos démarches administratives ?
Un assistant social vous conseille et vous aide en apportant un soutien dans de multiples situations et en fonction de vos besoins.

- En toute confidentialité, un assistant administratif peut se rendre à votre domicile afin de vous accompagner dans vos démarches administratives.

- Lutte contre l'isolement ?
Un collaborateur de Dôme seniors se rend à votre domicile pour partager un moment convivial et créer un contact humain.

Afin de prendre rendez-vous, n'hésitez pas à contacter par téléphone dès aujourd'hui DÔME SENIORS au **079 701 59 60**, de 9h à 11h et de 14h à 16h, en semaine, ou inscrivez-vous par mail : info@domeseniors.ch

Assistance sociale

Nos assistants sociaux vous conseillent et vous aident, en vous apportant leur soutien dans de multiples situations et en fonction de vos besoins

Assistance administrative à domicile

En toute confidentialité, nos assistants administratifs à domicile se déplacent chez vous, afin de vous accompagner dans toutes vos démarches administratives.

Aide contre l'isolement

Un collaborateur de DÔME SENIORS se rend à votre domicile pour partager un moment convivial et créer un contact humain.

www.domeseniors.ch

info@domeseniors.ch

022 552 25 11

lundi au vendredi : 9h à 11h et 14h à 16h



Dons

CH47 0900 0000 1556 1242 3

Un grand merci
pour votre soutien.



Adresses utiles

URGENCES MEDICALES	tél.	144
POLICE et sauvetage sur le Lac	tél.	117
SERVICE DU FEU Commandant des pompiers de Céligny Cap. Florian Baudet	tél.	118 079 460 58 85
GENDARMERIE DE VERSOIX Ilotièrè Alessandra Di Lorenzo Le poste est ouvert au public de 10h à 17h Samedi : fermé. www.geneve.ch/police	tél.	022 427 63 00
ECOLE DE CELIGNY	tél.	022 776 17 13
APEC, présidente Mme Sabine Nerlich (Association des parents d'élèves de Céligny)	tél.	078 956 01 14
IMAD Institution genevoise de maintien à domicile, antenne de Versoix	tél.	022 420.48.38
CAS Versoix - centre d'action sociale	tél.	022 420.48.00
Dôme Seniors, assistance sociale et administrative pour les aînés	tél.	079 701 59 60
Solidarité, Christel Hofer, diacre	tél.	021 331 56 06
Consultations juridiques Versoix	tél.	022 779.25.86
EMS Résidence Bon-Séjour Versoix EMS Résidence ST-Loup Versoix	tél. tél.	022 775.24.24 022 799.15.25
FOYER DE JOUR LIVADA Versoix	tél.	022 779 01 01
REPAS A DOMICILE Central de Carouge	tél.	022 420.23.00
TELEALARME	tél.	022 420.24.00
Permanence « Accueil Ukraine » Rte de Meyrin 49 – 1203 Genève 9h à 16h tous les jours	tél.	022 420 59 00
Consommation d'alcool et cannabis chez les ados ! Infos et conseils :		www.mon-ado.ch
Urgences violences domestiques 24/24 anonymat garanti (en 8 langues)	tél .	0840 110 110

Le Maire, les Adjointes,
le Conseil municipal et
le personnel communal de la
Commune de Céligny
vous adressent leurs meilleurs vœux de
bonheur et de santé pour
l'Année 2024.

